

L'Etat EN BOURGOGNE



N°17 - FÉVRIER 2009



La réorganisation de l'administration territoriale de l'Etat vise à offrir un service public mieux intégré, plus lisible et davantage reconnu par nos concitoyens, au meilleur coût et offrant de meilleures perspectives d'activité pour les agents de l'Etat.

Les services régionaux et départementaux de l'Etat seront réorganisés en 2009 de façon à être pleinement opérationnels sous leurs nouvelles formes dès le 1er janvier 2010. Si le niveau régional sera peu modifié, le niveau départemental verra les services profondément remaniés et reconfigurés en deux à trois nouvelles directions, organisées autour de trois grandes missions : la protection des populations, la cohésion sociale et l'aménagement durable des territoires.

L'année qui commence sera consacrée à la préfiguration des nouvelles structures régionales et départementales, dont le détail figure dans l'encart central de ce premier numéro de 2009.

Le plan de relance mis en oeuvre à l'initiative du Président de la République constituera sans aucun doute l'autre grand sujet de mobilisation des agents de l'Etat en Bourgogne.

À un moment où l'Etat territorial va se transformer pour être plus efficace au service de tous les Bourguignons, je souhaite que cette lettre externe contribue à votre parfaite information et à la qualité de nos relations partenariales.

Christian de LAVERNÉE,
Préfet de la Région Bourgogne,
Préfet de la Côte-d'Or

Dossier spécial

LA RÉVISION GÉNÉRALE DES POLITIQUES PUBLIQUES (RGPP) ET LA RÉFORME DE L'ADMINISTRATION TERRITORIALE DE L'ÉTAT

révision générale des
politiques publiques



Sommaire

Un an de programmation des crédits européens en Bourgogne	p 2
Les déchets ménagers en Bourgogne : combien ? Qui ? Comment ?	p 2
Plan de relance : dynamiser l'investissement public en Bourgogne	p 7
Le Programme Leader en quelques mots	p 7
Sécurité routière en Côte-d'Or : les lycéens se mobilisent	p 8
Le « système productif local », un réseau au service de la filière bois-construction en Bourgogne	p 8
Arrivées, départs...	p 8



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PRÉFECTURE DE LA RÉGION BOURGOGNE
PRÉFECTURE DE LA CÔTE D'OR

UN AN DE PROGRAMMATION DES CRÉDITS EUROPÉENS EN BOURGOGNE : 48 MILLIONS D'EUROS POUR 1789 PROJETS

INVESTIR

La Bourgogne bénéficie de trois programmes européens de développement régional pour la période 2007-2013 :

- Le Fonds Européen de Développement Régional (FEDER) concentré sur le développement des énergies renouvelables, la préservation de la biodiversité, le transport de marchandises par la voie d'eau, et les projets associant les centres de recherche, les plates-formes de transfert technologique et les entreprises.
- Le Fonds Social Européen (FSE) dont l'intervention se concentre sur l'adaptation des travailleurs et des entreprises aux mutations économiques, l'amélioration à l'accès à l'emploi, l'inclusion sociale et la lutte contre les discriminations, l'innovation et les actions transnationales.
- Le programme du Fonds Européen Agricole de Développement Rural (FEADER) qui a vocation à soutenir la compétitivité des filières agricoles et forestières, la protection de l'environnement et le développement des zones rurales.

Depuis le lancement de la programmation en octobre 2007, ce sont près de 48,2 millions d'euros qui ont été déjà accordés à 1789 projets suite à 8 comités de programmation.

	Nombre de projets financés depuis 2007	Montant des aides européennes accordées depuis 2007 (en millions : M€)	Montant des enveloppes de crédits européens sur 2007-2013
FEDER	141	15	186
FEADER	1596	14,6	108
FSE	52	18,6	105
TOTAL	1789	48,2	393

Quelques exemples de projets financés par l'Union européenne :

- La plateforme portuaire de Gron (2 M€ d'euros de FEDER pour un coût total de projet de 5 M€)
- La promotion du Réseau régional « Mixité égalité professionnelle en Bourgogne » (FSE : 54 000 € sur un coût total de 188 000 €)
- La modernisation de 686 bâtiments d'élevage (10 M€ de FEADER)

Zoom sur un projet : la Plateforme Multimodale de Gron

Porté par la Chambre de commerce et d'industrie de l'Yonne, ce projet consiste en l'implantation d'une plate-forme multimodale à Gron permettant d'accueillir des bateaux de 1000 tonnes de charge sur lesquels seraient transférées des marchandises en provenance, dans un premier temps, de camions puis, à l'avenir, de wagons en vue de les acheminer vers les clients situés dans la vallée de la Seine. Avec le canal Seine-Nord Europe, l'Yonne sera ainsi plus solidement reliée par la voie d'eau aux grands bassins économiques du Nord de la France, de la Belgique et des Pays-Bas. Ce projet répond à l'objectif de développement d'une offre de transport alternatif à la route.

L'Union européenne contribuera à la réalisation de ce projet à hauteur de 2 millions d'euros, soit 40 % du coût total du projet. Le FEDER financera la création d'un quai fluvial de 120 mètres de long et d'une plateforme de 13 000 m² de type « super lourd » pour permettre à une grue sur pneus de circuler.



Un portail d'information unique sur les programmes européens en Bourgogne !

La Bourgogne s'est dotée d'un portail d'information unique sur les fonds européens, www.europe-bourgogne.fr, mis au point conjointement entre les services de l'Etat et le Conseil Régional. Il vise à fournir une information claire et complète sur les programmes européens en Bourgogne (informer sur les possibilités et les modalités de financement offerts aux projets menés par les entreprises, les organismes publics et les acteurs du secteur privé en Bourgogne) et à valoriser auprès du grand public l'apport de l'action de l'Union européenne sur le territoire bourguignon.

LES DÉCHETS MÉNAGERS EN BOURGOGNE : COMBIEN ? QUI ? COMMENT ?

S'ENGAGER



Combien ?

En 2006, 33 % des déchets ménagers et assimilés qui ont été collectés en Bourgogne ont été valorisés * (source : *Alterre Bourgogne*). Pour chaque Bourguignon, le résiduel est de 285 kg de déchets ménagers qui ont dû être enfouis

ou incinérés durant l'année. Ce chiffre était de 305 kg en 2001. L'engagement pris au Grenelle de l'environnement est de le réduire encore de 15 % à l'horizon 2012.

Qui ?

En France, la gestion des déchets ménagers relève des collectivités locales. Le conseil général est chargé d'établir et de réviser le plan d'élimination dans son département.

Au-delà des incitations financières et des avis donnés sur les plans départementaux d'élimination, l'Etat intervient pour réglementer les installations de traitement.

Ainsi, pour ce qui concerne les installations d'élimination, il existe en Bourgogne trois usines d'incinération de déchets ménagers et treize centres de stockage.

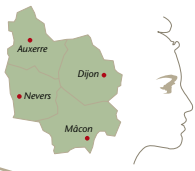
Comment ?

C'est le préfet du département qui autorise ou refuse les autorisations ou les modifications d'autorisation concernant ces installations. Les procédures donnent fréquemment lieu à contentieux. Mais l'on note que le travail d'explication conduit par le porteur du projet, dès l'amont de la procédure officielle, a des effets positifs.

La DRIRE inspecte ces installations au moins une fois par an pour les usines d'incinération et pour les centres de stockage qui reçoivent plus de 50 000 tonnes de déchets par an. L'inspection a lieu au moins une fois tous les trois ans pour les autres centres de stockage. Les comptes rendus de ces inspections sont accessibles sur internet à partir du site de la DRIRE (www.bourgogne.drire.gouv.fr).

Enfin, les préfets de département animent les CLIS (commissions locales d'information et de surveillance) des différents sites. Ces CLIS sont un lieu privilégié d'échange entre l'exploitant, les élus, la DRIRE et les associations de protection de l'environnement.

* La valorisation consiste à redonner une valeur marchande aux déchets. Elle s'effectue par divers moyens. Tous les procédés conduisent à des économies de matières premières en même temps qu'ils contribuent de façon directe au respect et à la sauvegarde de l'environnement.



LA RÉVISION GÉNÉRALE des POLITIQUES PUBLIQUES (RGPP) et la RÉFORME de l'ADMINISTRATION TERRITORIALE de l'ÉTAT

DOSSIER
SPÉCIAL
N°17

révision générale des
politiques publiques



La RGPP, qu'est-ce que c'est ?

Une ambition...

Lancée le 10 juillet 2007 par le Président de la République, la Révision Générale des Politiques Publiques affiche une ambition forte : moderniser la totalité des politiques menées par l'État et ses acteurs.

Une démarche...

Sous l'égide de 26 équipes d'audit, un important travail de diagnostic a été engagé au niveau national pour passer en revue l'ensemble des missions de l'État. Les différents scénarios de réforme ont été remis à un comité de suivi coprésidé par le Secrétaire général de la Présidence de la République et le Directeur de cabinet du Premier Ministre avant leur examen lors des trois Conseils de modernisation des politiques publiques (CMPP).

Des axes de travail...

14 politiques ministérielles, 6 politiques d'intervention de l'État et 4 chantiers interministériels (gestion des relations humaines, relations de l'État avec les collectivités territoriales, simplification des procédures internes, réforme de l'administration territoriale de l'État) ont été expertisés et ont donné lieu à des propositions de modernisation.



Une forte implication pour mettre en œuvre les décisions...

Au niveau territorial, tous les services de l'État se sont engagés dans un travail approfondi de mise en œuvre de ces décisions avec la double volonté d'agir rapidement plus avant en préservant la qualité du dialogue social.

Un suivi permanent...

Le comité national de suivi de la RGPP examine régulièrement l'état d'avancement de chaque mesure dans les départements ministériels afin de suivre l'atteinte des objectifs fixés et mettre en place les mesures correctrices. Un prochain rapport d'étape interviendra en mars 2009.

Un site Internet...

www.rgpp.modernisation.gouv.fr



Vers un nouvel État territorial en Bourgogne

La réforme de l'État vise, comme l'a indiqué le Premier Ministre, à « rendre l'État mieux à même de répondre à ses missions, d'être plus proche des préoccupations des citoyens, plus accessible, plus simple, pour un coût de fonctionnement moindre ».

Les principes qui guident l'organisation des services territoriaux de l'État distinguent le niveau régional qui est désormais un niveau de pilotage des politiques de l'État et le niveau départemental qui répond aux besoins des citoyens sur le territoire et conçoit l'application des politiques publiques en les adaptant aux réalités du terrain.

L'administration régionale de l'État en Bourgogne en 2010

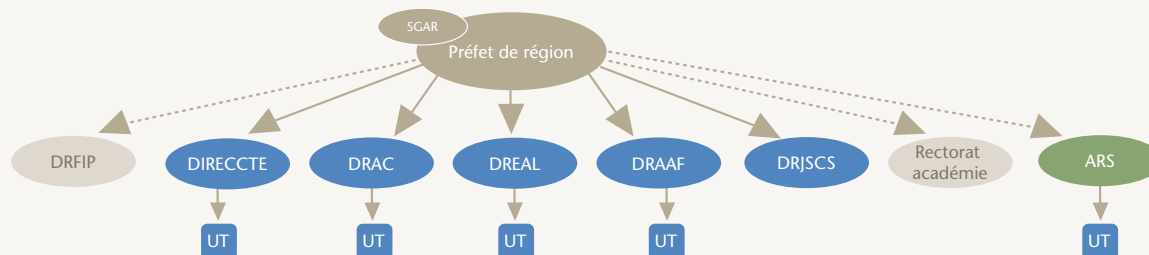
Conformément aux décisions nationales arrêtées, seront mises en place, en 2010, huit nouvelles directions régionales de l'État, issues de la recomposition effectuée à partir des directions régionales actuelles. Elles exerceront des compétences correspondant au périmètre des missions des ministères.

Le préfet de région qui aura autorité, en matière de pilotage des politiques publiques, sur les préfets de département, dirigera ces directions régionales, à l'exception de l'organisation de l'action éducatrice, de l'inspection de la législation du travail et de la détermination de l'assiette et du versement de l'impôt.

Des « Unités territoriales » relevant de certaines directions régionales (à l'image des actuelles subdivisions des DRIRE) et placées sous l'autorité fonctionnelle des préfets de département seront constituées.

À l'exception de la Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DRAAF), nouvelle direction d'ores et déjà opérationnelle depuis le 1er janvier 2009 (voir encadré spécifique), l'année qui débute sera celle de la préfiguration de ces structures régionales (mise en cohérence des procédures et outils, définition de l'organigramme, concertation avec les agents et dialogue social).

Un suivi régional de la mise en place en Bourgogne de ces décisions est assuré par le CAR, comité d'administration régionale, instance présidée par le préfet de région, et composée des préfets de département et des principaux directeurs des services régionaux.



DIRECCTE = direction régionale des entreprises, de la concurrence et de la consommation, du travail et de l'emploi = DRTEFP + DDTEFP + DRCCRF + DRT + DRCA + DRCE + DRIRE (DI et métrologie)

DRFIP = direction régionale des finances publiques = TPGR + services fiscaux

ARS = agence régionale de santé = DDASS + DRASS (hors cohésion sociale) + ARH + assurance maladie

DRAC = direction régionale de la culture

DREAL = direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement = DRE + DRIRE (hors DI et métrologie) + DIREN

DRAAF = direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt = DRAF + SV

DRJSCS = direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale = DRJS + DRASS hors santé

UT = unité territoriale, signifie que la direction régionale dispose d'unités dans chaque département

La nouvelle Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt

Créée le 1er janvier 2009, elle répond à une volonté de donner un nouveau dynamisme à l'action menée en matière d'accompagnement des politiques agricoles, alimentaires et de développement des territoires ruraux.

Cette nouvelle direction intègre notamment les fonctions liées à l'alimentation et à la sécurité sanitaire. Sa fonction de pilotage des services départementaux (DDAF pour la Côte-d'Or et la Saône-et-Loire, DDEA pour l'Yonne et la Nièvre, DDSV et futures DDT et DDCSP ou DDP) et d'expertise élargies à toutes les compétences du ministère, est enrichie par un effort de déconcentration et des responsabilités budgétaires accrues. Les services régionaux du nouvel office agricole unique (FranceAgriMer) font également partie de la DRAAF.

Les nouvelles missions de la DRAAF concernent essentiellement :

- L'alimentation, par déclinaison de la politique ministérielle nationale de l'alimentation ;
- La sécurité sanitaire, avec le rapprochement des missions relatives au secteur végétal et au secteur animal ;
- Les actions en faveur des filières économiques, avec l'apport de la délégation régionale de FranceAgriMer.

L'administration départementale de l'État en région Bourgogne en 2010

Lancée par le Premier Ministre le 7 juillet 2008, la démarche de réorganisation des services de l'État dans les quatre départements de la région Bourgogne s'est traduite par une très forte concertation interne et externe qui a permis, sur la base des propositions formulées par les préfets de département, de définir une stratégie régionale d'organisation des services de l'État en Bourgogne qui a été proposée fin novembre 2008 par le préfet de région au Premier Ministre.

Validée par le Premier Ministre, cette organisation permettra d'accroître la lisibilité de l'action de l'État autour de trois thématiques majeures : la protection des populations, la cohésion sociale et l'aménagement durable des territoires.

Les directions départementales actuelles seront regroupées, sous l'autorité des préfets de département :

- en deux directions départementales interministérielles dans la Nièvre et l'Yonne (une direction départementale des territoires (DDT) et une direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations (DDCSPP))
- en trois directions départementales interministérielles pour la Côte-d'Or et la Saône-et-Loire (une direction départementale des territoires (DDT), une direction départementale de la cohésion sociale (DDCS) et une direction départementale de la protection des populations (DDPP)).

La Direction départementale de l'équipement et de l'agriculture de l'Yonne : la préfiguration de la future DDT

Depuis le 1er janvier 2009, dans l'Yonne, un service unique regroupe les missions et les agents de la Direction Départementale de l'Équipement et de la Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt. Ainsi vient de voir le jour « la direction départementale de l'Équipement et de l'Agriculture de l'Yonne (DDEA) ».

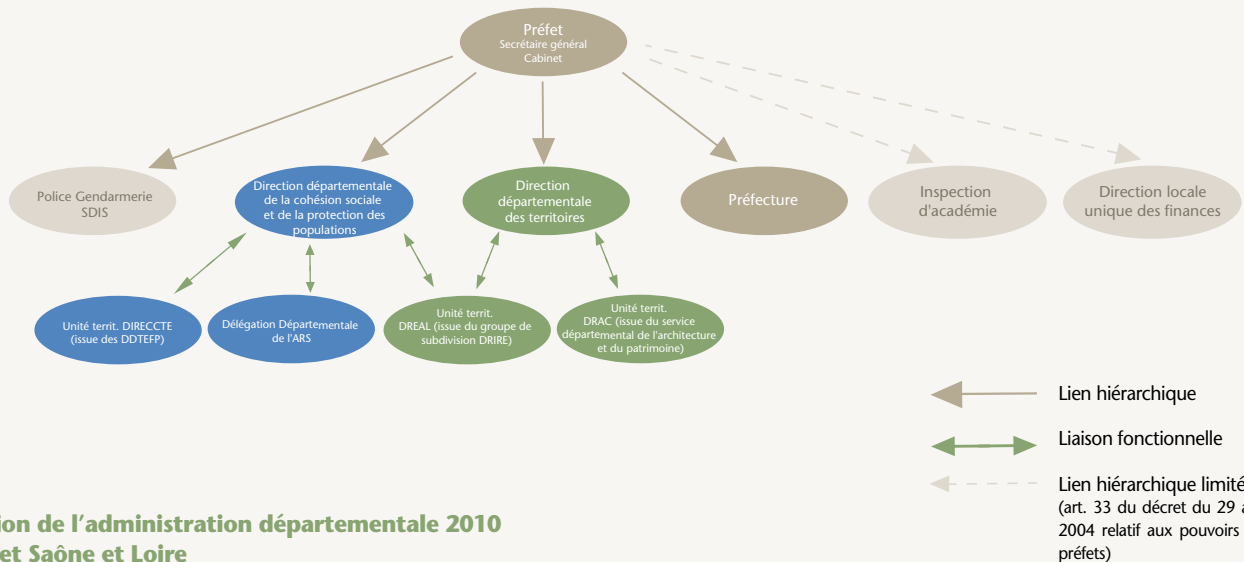
La mise en place de ce service constitue une étape vers la création de la future Direction Départementale des territoires (DDT) prévue en 2010.

Les missions de la DDEA recouvrent l'ensemble des missions de l'ex DDE et de l'ex DDAF avec pour objectif d'accroître l'efficacité de l'action de l'État.

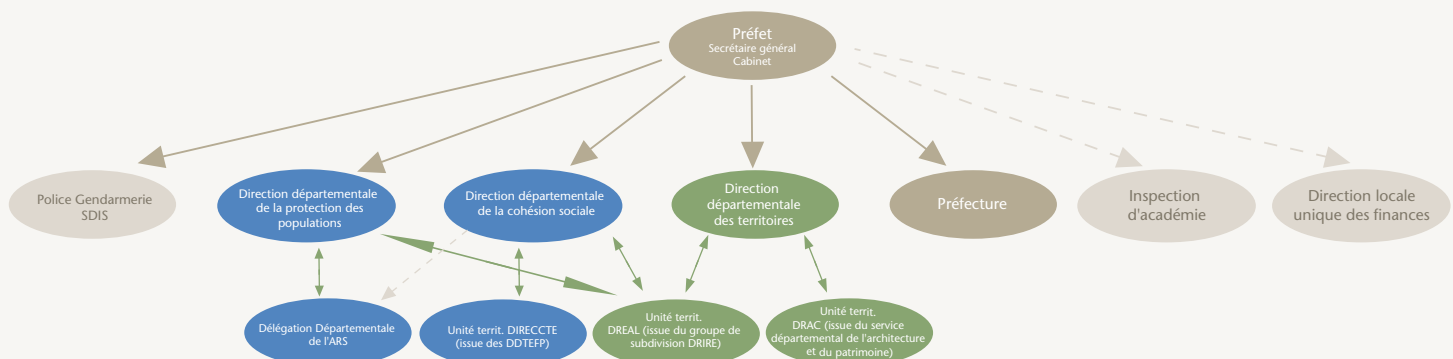
Ainsi, la fusion a permis de recentrer les missions de la nouvelle DDEA sur le développement durable du territoire en donnant une dimension nouvelle :

- Aux enjeux de l'agriculture, de l'urbanisme et de l'habitat, en intégrant de manière plus marquée les aspects économiques (accompagnement des filières agricoles, logement et activités économiques) et la gestion du foncier (maîtrise de l'étalement urbain, préservation des espaces agricoles et naturels, ...).
- A la préservation des ressources naturelles et à la valorisation du patrimoine naturel (eau et milieux aquatiques, forêt, biodiversité, etc ...),
- A la lutte contre le changement climatique (économie d'énergie et développement des énergies renouvelables, ...)
- A l'amélioration des infrastructures liées aux services publics prioritaires (Eau potable, assainissement, déchets)

Organisation de l'administration départementale 2010 Nièvre et Yonne



Organisation de l'administration départementale 2010 Côte d'Or et Saône et Loire



Réorganisation et regroupement des services : l'enjeu immobilier des futures directions

La réorganisation de l'État territorial va induire des regroupements fonctionnels importants au niveau régional comme au niveau départemental.

Sous la coordination du Préfet de région, les Préfets de département établiront pour la fin du mois de juin 2009 des « Plans d'implantation » des nouvelles directions départementales.



Ce travail, conduit en lien avec France Domaine (service de la Direction générale des finances publiques) concernera également les directions régionales. Il s'attachera, dans un objectif de mutualisation, à optimiser l'occupation des bâtiments et à diminuer les coûts immobiliers.



La plate-forme interministérielle régionale de gestion des ressources humaines

Malgré un certain nombre d'avancées depuis plusieurs années, la mutualisation interministérielle de la gestion des ressources humaines peut encore progresser.

Pour ce faire, sera créée au cours du premier semestre 2009, au sein du secrétariat général pour les affaires régionales, une Plateforme interministérielle de gestion des ressources humaines. Ses missions porteront sur :

- l'élaboration d'un plan de Gestion prévisionnelle des ressources humaines au niveau interministériel
- l'appui à la mobilité
- l'information relative aux postes à pourvoir (via une bourse interministérielle régionale de l'emploi)
- la formation interministérielle des agents de l'État
- la mise en commun de moyens en matière d'action sociale
- le développement des mutualisations des fonctions support en gestion des RH

révision générale des
politiques publiques



Annoncé le 4 décembre 2008 à Douai par le Président de la République, le Plan de relance de l'économie répond à trois objectifs :

- soutenir l'investissement pour créer les conditions d'une relance rapide et durable de notre économie,
- renforcer la compétitivité de nos entreprises pour réduire le déficit commercial,
- accélérer l'adaptation de notre mode de développement dans un souci d'auto-suffisance et de respect de nos engagements de développement durable.

Les principaux axes du Plan concernent :

- un effort exceptionnel d'investissement de l'Etat et des grandes entreprises publiques pour les grands équipements publics (transports, enseignement,...) et pour le soutien des entreprises,
- des actions spécifiques en faveur de l'emploi pour aider financièrement les salariés licenciés économiques et les formations des demandeurs d'emplois,
- un soutien aux investissements des collectivités locales (communes, départements et régions),
- le renforcement des mesures en faveur du logement social et de la solidarité (hébergement d'urgence),
- une aide au secteur automobile (prêts bancaires aux constructeurs et «prime à la casse»),
- la mise en oeuvre d'un dispositif de règlement anticipé des dettes de l'Etat.

En matière d'investissement public, le Plan de relance se traduira en Bourgogne par l'affectation de financements nouveaux ou accélérés à cinq familles de projets.

Des infrastructures inscrites au Contrat de Projets Etat-Région (CPER) telles que des voies ferrées secondaires (étoile de Cravant dans l'Yonne) et des équipements portuaires, des bâtiments universitaires et certains équipements de recherche.

Des infrastructures d'envergure nationale telles que la prolongation de l'A77 au sud de Nevers ainsi que des chantiers de restauration du patrimoine (cathédrales appartenant à l'Etat, à Dijon, Nevers, Sens et Autun, et autres monuments historiques).

Les investissements des collectivités territoriales seront principalement soutenus par le remboursement anticipé du FCTVA. Le versement anticipé d'un an du fonds de compensation de la TVA acquittée en 2008 par toutes les collectivités dont le programme d'investissement 2009 sera plus important que la moyenne des années 2005 à 2008, leur procurera une trésorerie supplémentaire que l'on peut estimer entre 40 et 50 M€ en Bourgogne.

Des subventions directes de l'Etat à quelques projets structurants pourraient s'ajouter à cet effort déjà exceptionnel.

Dans le domaine du logement, le Plan de relance apportera des financements complémentaires, dans le cadre du programme national qui prévoit la construction ou l'acquisition de 100 000 logements supplémentaires en 2009 et 2010 (dont 30 000 logements sociaux et 40 000 logements intermédiaires), ainsi que le doublement du prêt à taux zéro pour les acquisitions de logements neufs en 2009. La part de la Bourgogne dans ce plan sera connue dans les prochaines semaines.

Enfin, l'Etat engagera un **programme de travaux de rénovation de son patrimoine immobilier**. Il s'agit de travaux d'amélioration des performances énergétiques et d'amélioration thermique de bâtiments, d'accessibilité aux personnes handicapées ou encore de mises aux normes diverses qui porteront sur une dizaine de bâtiments de l'Etat en Bourgogne (notamment la cité administrative Dampierre de Dijon).

LE PROGRAMME LEADER EN QUELQUES MOTS

Leader (Liaison Entre Actions de Développement de l'Economie Rurale) est un programme européen destiné aux zones rurales qui permet en France de soutenir des territoires porteurs d'une stratégie de développement organisée autour d'un thème fédérateur. Ces territoires ont mis en place des Groupes d'Action Locale (GAL) dont le fonctionnement est organisé autour de la participation aux décisions d'une majorité de partenaires privés (représentants d'organismes socioprofessionnels, d'associations, d'entreprises). LEADER mobilise, dans le cadre de la politique agricole commune (PAC), le Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER).

Une procédure de sélection des projets a été instaurée, avec une décision finale prise par le préfet de région et le président du conseil régional, et pour chaque projet retenu, la signature d'une convention entre l'Etat, la Région, l'agence de service et de paiement, et les groupes d'action locale.

En Bourgogne...

Un premier appel à projet a été lancé par le préfet de région et le président du conseil régional le 21 septembre 2007. Trois dossiers ont été retenus à l'issue de la sélection. Ils concernent les territoires du Canal du Nivernais (58 et 71), du Parc naturel régional du Morvan et du Pays du Chalonnais (71). Une première convention, entre l'Etat, le conseil régional, le Cnasea et le président du syndicat mixte d'équipement touristique du canal du Nivernais, a été signée le 18 décembre 2008 à Clamecy. La seconde convention, avec le Parc naturel régional du Morvan, vient d'être signée le 30 janvier 2009 à St Brisson.

Le deuxième appel à projet a été lancé le 17 juin 2008. Six dossiers ont été déposés ; tous ont cette fois été jugés recevables à l'issue de cette seconde sélection.

Au total, neuf territoires ont donc été sélectionnés pour mettre en oeuvre une stratégie de développement rural de type Leader de 2009 à 2015.

Canal du Nivernais Morvan	Le canal du nivernais, un axe de développement économique, de grande qualité environnementale, qui dessert un territoire rural
Parc naturel régional du Morvan	Valoriser les productions et savoirs-faire au service de l'identité et de l'attractivité du Morvan
Pays du Chalonnais	Vers une gestion durable des espaces péri-urbains pour une meilleure complémentarité ville-campagne
Pays de l'Auxois	Initier sur le territoire une stratégie locale de développement durable
Pays du Châtillonnais	Maintien de la population et accueil de nouveaux habitants et entreprises
Pays de la Bresse Bourguignonne	Conservier et valoriser l'architecture bressane, l'agriculture et le patrimoine naturel
Territoire du centre Saône et Loire	Construire une offre de tourisme et de loisirs en s'appuyant sur la complémentarité des patrimoines urbains et ruraux
Pays Beaunois	Patrimoines et savoirs-faire, sources de développement économique durable et d'appropriation du territoire
Pays de la Puisaye-Forterre	Parier sur notre jeunesse pour faire vivre la Puisaye de demain

L'aide publique pour ces territoires représente pour les seuls crédits européens du FEADER une somme de 13 600 000 €, soit une moyenne de 1 511 000 € par territoire. Un effet de levier important est attendu car il faut ajouter à cette enveloppe les autres crédits publics et privés mobilisables.

Pour toutes informations complémentaires, vous pouvez contacter la Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt de Bourgogne (03 80 39 30 01) mission-feader.draf-bourgogne@agriculture.gouv.fr

SÉCURITÉ ROUTIÈRE EN CÔTE D'OR : LES LYCÉENS SE MOBILISENT

INNOVER



Dans le cadre d'une convention de partenariat entre la Préfecture de la Côte-d'Or et le Lycée Privé Polyvalent Saint-Joseph de Dijon, les élèves de seize classes d'enseignement technique ont uni leurs efforts afin de réaliser de toutes pièces un simulateur de collision frontale « autochoc ».

Cette initiative novatrice, financée par le Plan Départemental d'Actions de Sécurité Routière, a un objectif pédagogique mais elle permet également une prise de conscience des conducteurs, plus particulièrement des jeunes, sur la nécessité du port de la ceinture de sécurité, à l'avant comme à l'arrière.

En effet, contrairement aux idées reçues, l'Air Bag ne dispense en aucun cas du port de la ceinture de sécurité. Le système autochoc que les élèves terminent actuellement d'assembler, et qui sera remis officiellement au Préfet fin mars, pourra être utilisé lors des opérations de prévention en matière de sécurité

routière et aura pour objectif de démontrer l'efficacité de la ceinture de sécurité en simulant un choc frontal survenant à 15 km/h.

Cette initiative permet tout à la fois d'impliquer et de sensibiliser les jeunes qui représentent plus d'un tiers des victimes de la route en Côte-d'Or.

LE « SYSTÈME PRODUCTIF LOCAL », UN RÉSEAU AU SERVICE DE LA FILIÈRE BOIS-CONSTRUCTION EN BOURGOGNE

MUTUALISER

Les professionnels de la construction-bois en Bourgogne ont décidé de se regrouper au sein d'un système productif local (SPL). Un SPL est un groupement de petites et moyennes entreprises, qui mutualisent leurs moyens et développent leur complémentarité sur un territoire de proximité. L'animation et la réflexion sur la future organisation de ce réseau ont commencé à l'automne 2008.

« Réseau » est en effet le terme le plus approprié pour qualifier ce projet : historiquement, cette façon informelle de travailler en commun vient d'Italie mais a très vite été adoptée par les professionnels des autres pays. En Bourgogne, cette démarche est portée par APPROVALBOIS (interprofession régionale de la filière bois).

Le SPL pallie une lacune de la filière bourguignonne : son insuffisance d'offre et d'organisation devant l'accroissement constant de la demande de constructions en bois.

Cette initiative s'inscrit dans le projet de 2ème génération du « Contrat Interprofessionnel de Progrès pour la Filière bois » préparé par APPROVALBOIS.



Les services de l'Etat, en étroite coordination avec les collectivités territoriales, souhaitent encourager et soutenir la préfiguration et la mise en place de ce SPL « bois-construction ». La Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt ainsi que la Direction Régionale de l'Industrie de la Recherche et de l'Environnement, accompagneront ce projet innovant pour la Bourgogne.

L'Etat en Bourgogne – N°17 – Février 2009

Numéro ISSN : 1772-7626

Consultable sur www.bourgogne.pref.gouv.fr

Directeur de la publication : Christian de Lavernée

Directeur de la rédaction : Pierre Regnault de la Mothe

Coordination : Cécile Hermier

Comité de rédaction : Isabelle Boucher-Doigneau (DRAC), Daniel Denninger (DIREN), Chantal Gérard (SGAR), Bernard Luc (SGAR), Alexis Monterrat (DRDJS), Catherine Pham (DRASS), Liliane Pinard (DRIRE), Sophie Pujole (CRICOM), Isabelle Schmitt (DRE), Patrick Thabard (SGAR), Yannick Veyseyre (DRAAF), Bernadette Viennot (DRTEFP).

Ont contribué à la rédaction des articles :

Rubrique « S'engager » : J.P Thorey, (Division Environnement de la DRIRE)

Rubrique « Appuyer » : Alain Monnier (DRAAF)

Rubrique « Mutualiser » : J.M Mériaux, responsable du pôle forêt-bois (DRAAF)

Rubrique « Investir » : Guillaume Farny (SGAR)

Rubrique « Arrivées, départs » : Chantal Miviel, Blandine Cloitre, Christelle Soubry

Dossier « RGPP » : Pierre Pribile, Guillaume Farny, Patrick Brissaire, Jean-Jacques Frot pour la DDEA de l'Yonne

Composition : Digital Concept**Impression :** ICO

Ce document a été réalisé sous le label Imprim'Vert.

Imprimé avec des encres végétales sur un papier blanchi sans chlore.

ARRIVÉES, DÉPARTS...

Bourgogne :

• M. Philippe DELASALLE, directeur interrégional des douanes et droits indirects, a succédé le 3 novembre 2008 à M. Jean-Louis MORET.

• M. Michel CONTENT, directeur régional du commerce extérieur, a succédé le 16 janvier 2009 à M. Antoine de DIANOUS.

Saône et Loire :

• Mme Claude DULAMON, Sous-préfète d'Autun, a succédé le 20 octobre 2008 à M. Patrick BUTTIN.

• M. Yves RULLAUD, Directeur départemental des affaires sanitaires et sociales, a succédé le 12 novembre 2008 à Mme Paule LAGRASTA.

Nièvre :

• M. Daniel BOUVARD, Inspecteur d'Académie, a succédé le 4 octobre 2008 à M. Daniel GARNIER.

• M. Claude MURENA a quitté ses fonctions de Sous-préfet de Château-Chinon le 1er novembre 2008.

Yonne :

• M. Mourad CHENAF, Sous-préfet d'Avallon, a succédé le 8 octobre 2008 à M. Jean-Pierre BALLOUX.

• Mme Mireille LARREDE, Directrice de cabinet du Préfet de l'Yonne, a succédé le 21 octobre 2008 à M. Eric AZOULAY.

• M. Pierre-Frédéric BRAU, Directeur des archives départementales, a succédé le 3 novembre 2008 à M. Daniel GUERIN.

• M. Pierre GUICHARD, Directeur départemental des affaires sanitaires et sociales, a succédé le 1er décembre 2008 à M. Yves RULLAUD.